



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2018-106

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Direction Départementale des Territoires 87

87-2018-11-15-003 - Décision de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire au titre de l'article 5 du décret du 29 12 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique (4 pages)

Page 3

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-11-12-003 - Arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le BIL de la DDFIP de la Haute-Vienne du 5 octobre 2018 (son numéro interne est le n° 00086) (3 pages)

Page 8

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-11-15-004 - Arrêté portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne (3 pages)

Page 12

Direction Départementale des Territoires 87

87-2018-11-15-003

Décision de subdélégation de signature du directeur
départemental des territoires pour l'exercice de la
compétence d'ordonnateur secondaire au titre de l'article 5
du décret du 29 12 1962 portant règlement général sur la
comptabilité publique



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

direction départementale
des territoires

secrétariat général

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR
DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 5 DU DÉCRET DU 29
DÉCEMBRE 1962 PORTANT RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA COMPTABILITÉ
PUBLIQUE**

Le directeur départemental des territoires,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-2013 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005, relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Seymour MORSY, Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 juillet 2017, nommant monsieur Didier BORREL, directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 16 juillet 2015, nommant madame Marion SAADE directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2018 donnant délégation de signature à monsieur Didier BORREL, directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;

DÉCIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Didier BORREL, directeur départemental des territoires, la délégation de signature qui lui a été conférée en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP visés par l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2018 est exercée par madame Marion SAADE, directrice départementale des territoires adjointe.

Article 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives, subdélégation de signature est également donnée aux chefs de service et adjoint cités ci-après, afin de signer les actes et documents relatifs à la représentation du pouvoir adjudicateur et à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP suivants :

Prénom NOM	Fonction	Intitulé du BOP	Numéro du BOP
Éric HULOT	Chef du service eau, environnement, forêt et risques (SEEFR)	Paysages, eau et biodiversité	113
		Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	149
		Prévention des risques	181
		Sécurité et éducation routières	207
Pierre-Yves MOREAU	Secrétaire général (SG)	Paysages, eau et biodiversité	113
		Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135
		Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	149
		Prévention des risques	181
		Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	206
		Sécurité et éducation routières	207
		Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215
Marie-Claire DUFOUR	Adjointe au secrétaire général (par intérim) (SG)	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement	217
		Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	333
		Opérations immobilières déconcentrées	724
Benoît PRÉVOST REVOL	Chef du service urbanisme et habitat (SUH)	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135
Eric MULLER	Adjoint au chef du service urbanisme et habitat (SUH)		
Dominique GENOUDET	Cheffe de l'unité logement (SUH)		

Michaël CHARIOT	Chef du service économie agricole (SEA)	Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	149
		Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	206

Article 3 : Les agents cités ci-après sont habilités à l'utilisation des applications CHORUS ou interfacées CHORUS, dans les limites et le respect des règles d'utilisation de ces applications.

SERVICE	NOM Prénom	APPLICATION(S)
SUH	AUDOIN Marjorie	CHORUS Formulaire
SUH	CALENDRAUD Muriel	ADS 2007
SG	DORION Catherine	CHORUS Formulaire et CHORUS-DT
SG	DUFOUR Marie-Claire	CHORUS Formulaire et CHORUS-DT
SUH	FARCIN Elisabeth	ADS 2007
SG	GALLOIS Sylvie	CHORUS-DT
SUH	GENOUDET Dominique	CHORUS Gallion
SUH	JARRY Michèle	CHORUS et ADS 2007
SUH	LE ROUZIC Yves-Marie	ADS 2007
SG	MOREAU Pierre-Yves	CHORUS Formulaire et CHORUS-DT
SUH	VILLEJOURBERT Christine	CHORUS Gallion

Article 4 : La décision de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire du 30 avril 2018 est abrogée.

Article 5 : La présente décision de subdélégation prend effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la Haute-Vienne.

Article 6 : Le secrétaire général de la direction départementale des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 15 novembre 2018
Le directeur départemental des territoires


Didier BORREL

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-11-12-003

Arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le BIL de la DDFIP de la Haute-Vienne du 5 octobre 2018

*Arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le BIL de la
DDFIP de la Haute-Vienne du 5 octobre 2018*

(son numéro interne est le n° 00086)

(son numéro interne est le n° 00086)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES

PUBLIQUES DE LA HAUTE -VIENNE

31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE.**

La directrice du pôle pilotage et ressources à la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 portant nomination de Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Seymour MORSY, en qualité de Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 87-2018-11-10-024 du 10 novembre 2018, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 1^{er} octobre 2017 entre la direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres, et la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne pour la réalisation de l'ordonnancement des dépenses listées dans le périmètre du Centre de Services Budgétaires (CSBUD) de Limoges.

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 7 juin 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Creuse, et la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne pour la réalisation de l'ordonnancement des dépenses listées dans le périmètre de l'expérimentation du Centre de Services Budgétaires (CSBUD) du Limousin.

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 27 août 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Charente, et la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne pour la réalisation de l'ordonnancement des dépenses listées dans le périmètre du Centre de Services Budgétaires (CSBUD) de Limoges.

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 27 août 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze, et la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne pour la réalisation de l'ordonnancement des dépenses listées dans le périmètre de l'expérimentation du Centre de Services Budgétaires (CSBUD) du Limousin.

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 5 octobre 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne et du Centre de services partagés (CSP) de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) pour la cité administrative de la Haute-Vienne,

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 5 octobre 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne et du Centre de services partagés (CSP) de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) pour la cité administrative de la Corrèze,

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 5 octobre 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne et du Centre de services partagés (CSP) de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) pour la cité administrative de la Creuse,

décide :

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la Haute-Vienne en date du 10 novembre 2018, sera exercée par :

M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint,

M. Guillaume CASENAVE, inspecteur des finances publiques,

M. Jean-Marc GIORGI, inspecteur des finances publiques,

Article 2 : Délègue sa signature dans le cadre des délégations de gestion réalisées par les conventions susvisées, aux personnes suivantes :

- M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint,

- M. Guillaume CASENAVE, inspecteur des finances publiques,

- M. Frédéric REVEILLAS, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Édith DEBORD, contrôlease des finances publiques,

- M. Pierrick BONJEAN, contrôleur des finances publiques,
- Mme Lydie PEYRICHOUT, contrôlease des finances publiques,
- Mme Annabelle ZANGA, contrôlease des finances publiques,
- M. Renaud POUGE, agent administratif principal des finances publiques,
- Mme Angélique BERROS, agente administrative principale des finances publiques,
- Mme Christelle MACHADO, agente contractuelle Berkani de droit public,

Article 3 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 12 novembre 2018.

La directrice du pôle pilotage et ressources
à la Direction départementale des finances publiques
de la Haute-Vienne

Florence LECHEVALIER,
Administratrice des finances publiques

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-11-15-004

Arrêté portant délégation de signature des actes relevant du
pouvoir adjudicateur à Mme Isabelle
ROUX-TRESCASES, administratrice générale des
finances publiques, directrice départementale des finances
publiques de la Haute-Vienne



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à
Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques,
directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Seymour MORSY, en qualité de Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 portant nomination de Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne;

Vu l'arrêté n°87-2018-11-10-0024 du 10 novembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources auprès de la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire dans les limites de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2018 susvisé et relevant du pouvoir adjudicateur. En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Florence LECHEVALIER peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des subordonnés dans les conditions fixées par l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié susvisé.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint, auprès de la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire dans les limites de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2018 susvisé et relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 4 : Délégation est donnée à M. Guillaume CASENAVE, Inspecteur des finances publiques, auprès de la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire dans les limites de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2018 susvisé et relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 5 : L'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2018 portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne et la directrice du pôle pilotage et ressources, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le **15 NOV. 2018**


Le Préfet

Seymour MORSY